



PROJET D'ÉCOLE 2021 - 2024

ACADEMIE PROVINCIALE DES METIERS

Boulevard Kennedy, 10

7000 MONS

☎ 065/39.89.79

Table des matières

1. Présentation de l'établissement	4
1.1. Environnement.....	4
1.2. Offre d'enseignement	4
1.2.1. Le deuxième degré.....	4
1.2.2. Le troisième degré	4
1.2.3. Centre d'éducation et de formation en alternance (CEFA)	5
1.3. Présentation de la population.....	5
1.4. Infrastructures.....	6
1.5. Soutien scolaire.....	6
1.6. Services parascolaires	7
1.6.1. Restauration.....	7
1.7. Organisation spécifique	7
1.7.1. Répartition des points dans les bulletins.....	7
1.7.2. Organisation des examens	8
1.7.3. Dispositions spécifiques pour la 7ème année technique de qualification Assistant/Assistante aux Métiers de la Prévention et de la Sécurité (7TQAMPS)	9
1.7.4. Stages	10
1.7.5. C.P.U.....	10
1.7.6. Encadrement différencié	10
1.7.7. Dispositions particulières.....	10
1.7.8. Règles d'hygiène dans les cuisines.....	13
1.7.9. Mixité des cours d'éducation physique	13
1.7.10. Frais scolaires	13
2. Collaboration école-famille et accueil des nouveaux élèves	14
3. Objectifs du projet d'école et plan d'actions.....	15
3.1. Citoyenneté, développement et épanouissement personnel	15
3.2. Approche orientante et pédagogies adaptées.....	16
3.3. Education à la santé, au sport, à l'environnement	17
3.4. Ouverture vers le monde extérieur	18
3.5. Pratiques collaboratives : projet « COLLABOR'Action »	19
3.6. Numérique et hybridation scolaire	19
3.7. Lutte contre le décrochage scolaire	19
4. Contrat d'objectifs	21
4.1. Améliorer la satisfaction des enseignants dans leur école	21
4.2. Augmenter la fréquentation scolaire des élèves c'est-à-dire d'une part ramener l'absentéisme en âge d'obligation scolaire à celui des écoles de même ISE et de même profil et d'autre part les autres. 21	

4.3. Diminuer le taux de redoublement en améliorant les performances scolaires de manière à ramener le taux de redoublement généré à celui des écoles de même ISE et même profil	21
4.4 Plan de formation.....	22

1. Présentation de l'établissement

1.1. Environnement

L'Académie Provinciale des Métiers est située au Boulevard Kennedy 10 à Mons. Elle est accessible par les moyens de transports publics. La gare se trouve à 15 minutes à pied et un arrêt de bus se situe devant l'école.

L'école se trouve à 10 minutes du centre ville.

1.2. Offre d'enseignement

L'APM comprend 2 degrés d'enseignement.

1.2.1. Le deuxième degré

Technique de qualification :

- * Gestion
- * Electromécanique

Professionnel :

- * Coiffure
- * Travaux de bureau
- * Vente
- * Mécanique polyvalente

1.2.2. Le troisième degré

Technique de qualification :

- * Technicien(ne) en comptabilité
- * Technicien(ne) en informatique
- * Agent / Agente en accueil et tourisme
- * Mécanicien(ne) automaticien(ne)
- * 7^{ème} Assistant/Assistante aux métiers de la prévention et de la sécurité

Professionnel :

- * Coiffeur(se)
- * Auxiliaire administratif(ve) et d'accueil
- * Vendeur(se)
- * Mécanicien(ne) d'entretien
- * 7^{ème} Gestionnaire de très petites entreprises
- * 7^{ème} Complément en vente en parfumerie

1.2.3. Centre d'éducation et de formation en alternance (CEFA)

L'Académie Provinciale des Métiers est le siège administratif du CEFA Officiel de Mons. Le CEFA compte 6 établissements coopérants : APJA, IESPP, LPHC, LPETH, IEPS Jemappes et IEPS Colfontaine en sus du site de l'APM. Le bâtiment de l'APM accueille les élèves de l'IESPP des sections services sociaux, aide-familial, aide-soignant via une convention pour manque de locaux au sein de l'établissement voisin.

Article 49 :

- D2 Coiffure D3 - Coiffeur/Coiffeuse
- D2 Vente - D3 Vendeur/vendeuse
- D3 Mécanicien(ne) pour matériel de parc, jardin et espaces verts.
- 7^{ème} année P Gestionnaire de très petites entreprises
- 7^{ème} année TQ Maintenance en systèmes automatisés industriels

Article 45 :

- D2 Aide-ménager/ménagère
- D2 Equipier logistique
- D2 Maquillage et soins des mains
- D3 Soins du corps et beauté des mains et des pieds
- D3 Opérateur/Opératrice de drones
- D3 Opérateur/Opératrice en maintenance de drones

1.3. Présentation de la population

L'établissement compte 418 élèves au plein exercice et 88 en alternance au 15 janvier 2021.

La population scolaire du plein exercice est répartie généralement comme suit :

2^e degré TQ : 8%

3^e degré TQ : 45% (dont 24,5% en 7tq)

Total 53% d'élèves dans l'enseignement technique de qualification

2^e degré P : 24%

3^e degré P : 23% (dont 5% en 7p)

Total 47% d'élèves dans l'enseignement professionnel de qualification

Répartition du plein exercice par secteur

Service aux personnes : 34%

Economie : 50%

Industrie : 16%

La population scolaire de l'alternance se répartir généralement comme suit.

47.5% au 2^e degré et 52.5% au 3^e degré .

17% d'élèves élèves en article 45 et 83% d'élèves en article 49.

1.4. Infrastructures

L'école dispose de :

- * 33 salles de cours dont 4 salles avec TBI
- * 1 salle des professeurs
- * 1 aire de sport extérieure
- * 1 cuisine de collectivité
- * 4 salons de coiffure
- * 2 ateliers de mécanique regroupés
- * 1 atelier d'électricité
- * 1 laboratoire d'automatisme
- * 1 laboratoire d'électronique
- * 2 salles Cybermédia
- * 2 laboratoires de maintenance informatique
- * 1 classe de vente
- * 1 classe d'éducation artistique
- * 1 classe d'étalage
- * 1 salle d'étude
- * 1 réfectoire
- * Des toilettes à chaque étage, des toilettes neuves au niveau de la cour du -1
- * 2 cours de récréation

L'école bénéficie également des infrastructures sportives du domaine provincial Hainaut Sports d'Havré.

1.5. Soutien scolaire

L'école organise des études encadrées par un éducateur et met à disposition des élèves divers documents de référence.

Elle organise des séances de remédiation immédiate utiles aux épreuves d'ensembles articulés de compétences.

Par ailleurs, un plan d'orientation est réalisé pour les élèves majeurs du 2^{ème} degré et ce, en concertation avec le CPMS, l'éducateur et le conseil de classe.

Les périodes complémentaires octroyées pour la certification par unités en coiffure sont utilisées à de la remédiation en TP Coiffure.

Le contrat d'objectifs aborde l'objectif de diminution du taux de redoublement et le décrochage. Une stratégie développée concerne la remédiation. Au deuxième et au troisième degrés, la remédiation est incluse dans les cours. Des périodes sont exclusivement réservées aux élèves bénéficiant des aménagements raisonnables. Un plan individuel de remédiation et plan individuel d'apprentissage sera mis sur pied afin de mieux permettre à l'élève de suivre son évolution au sein de l'école.

1.6. Services parascolaires

1.6.1. Restauration

L'école possède un réfectoire et propose de la petite restauration. L'école participe au projet PROXIAL. Ce projet implique l'école dans la préparation de repas sains avec un circuit court de production.

L'établissement propose selon les jours :

Salades, provencettes, différentes boissons softs, croque-monsieurs, frites, kebab, mitraille, potage du jour, salades, cornets de pâtes, assiettes froides, wraps, hamburgers, lasagnes, hachis parmentiers.

1.7. Organisation spécifique

1.7.1. Répartition des points dans les bulletins

L'année scolaire comprend trois périodes et deux examens à l'exception des élèves de la section 7^{ème} TQ « *Assistant.e aux Métiers de la Prévention et de la Sécurité* »

Chaque période comprend au moins un bilan qui vaut pour 40% du total des points et une ou plusieurs évaluations qui vaut/valent 60% des points.

Depuis l'année 2019-2020 et ce, dans le cadre des actions du contrat d'objectifs, deux sessions d'examens seront organisées dans toutes les années sauf en 7TQ: une en décembre, l'autre en juin.

Période 1	Période 2	Période 3	Examens de décembre	Examens de juin
.../100	.../100	.../100	.../100	.../100

Les élèves de 7^{ème} année technique de qualification « *Assistant.e aux Métiers de la Prévention et de la Sécurité* » seront évalués de la manière qui suit :

Période 1	Période 2	Période 3	Examens de juin
.../100	.../100	.../100	.../100

A ces périodes, il faut ajouter les évaluations inhérentes aux formations et modules « *Agent de gardiennage* » et « *Gardien de la paix* ».

1.7.2. Organisation des examens

2^e degré

- **3PCOIF**
Français, formation scientifique, mathématique, langues modernes, sciences appliquées, technologie, TP dames, TP messieurs
- **4PCOIF**
Français, formation scientifique, mathématique, langues modernes
Unités d'acquis d'apprentissage via la certification par unités
- **3PM+4PM**
Français, formation scientifique, mathématique, langues modernes, dessin technique, mécanique, technologie de la mécanique, technologie de l'électricité
- **3TB+4TB**
Français, formation scientifique, mathématique, langues modernes, complément de français, secrétariat-bureautique, cours commerciaux
- **3PV+4PV**
Français, formation scientifique, mathématique, langues modernes, complément de français, vente, cours commerciaux
- **3ELM + 4ELM**
Français, mathématique, langue moderne 1, formation scientifique
Mécanique, électricité, technologie de l'électricité, technologie de la mécanique
- **3GES + 4GES**
Français, mathématique, langue moderne 1, formation scientifique
Langue moderne 2, sciences économiques, technologie et traitement de l'informatique, secrétariat-bureautique, informatique de gestion

3^e degré

Pour l'ensemble des classes du 3^{ème} degré (sauf la 7^{ème} année complémentaire en vente en parfumerie, la 7^e année professionnelle Gestion de très petites entreprises et la 7^{ème} technique Assistant aux Métiers de la Prévention et de la Sécurité), les cours de l'option sont évalués selon les schémas de passation des « Ensembles articulés de compétences » ou de la « Certification par Unités » détaillés dans le règlement des études.

Depuis 2018-2019, la section Coiffeur intègre le processus de la Certification par Unités (C.P.U.) dès la 4^{ème} année.

- Pour les 5TQ et 6 TQ
Français, formation scientifique, mathématique, langue moderne 1, éducation économique et sociale + EAC
 - 5AAT+ 6AAT
Langue moderne 2, langue moderne 3
 - 5COMPTA+6COMPTA
Langue moderne 2
- Pour toutes les 5P et 6P
Français, formation scientifique, mathématique, langues modernes, éducation économique et sociale, EAC ou CPU
 - 5COIF + 6 COIF
 - Connaissance de gestion

- Pour les 7TQ TAPS
Français, français orienté, communication, psychologie appliquée, technologie du métier agent de gardiennage, technologie du métier gardien de la paix, néerlandais
- Pour les 7P (toutes les classes)
Français, formation scientifique, mathématique, éducation économique et sociale, + EAC

Les EAC se passent en 3 périodes : décembre, mars et juin. L'épreuve, la remédiation et la délibération sont consécutives.

Evaluation continue dans tous les autres cours.

Pour les cours ne faisant pas l'objet d'un examen, le conseil de classe peut imposer un examen en juin, à l'issue de la 3^{ème} période :

- soit pour un cours dont le pourcentage total des cotes du bulletin est inférieur à 50%
- soit pour un cours pour lequel une cote n'a pas pu être attribuée au minimum à une période du bulletin
- soit pour toute Unité d'Acquis d'Apprentissage de la formation commune pour laquelle la cote est inférieure à 50%.

Pour les cours faisant l'objet d'un examen, la direction peut décider d'en dispenser les élèves dont l'ensemble des Unités d'Acquis d'Apprentissage ont été validées. Une dispense partielle peut être octroyée par la direction, en accord avec les enseignants concernés. Dans ce dernier cas, un document détaillant les matières faisant l'objet d'examen sera remis à l'élève.

Des examens ou parties d'examen peuvent être organisés en dehors de la session. Une seconde session peut être organisée en septembre dans chaque branche de la formation commune pour laquelle les UAA n'ont pas été validées et/ou la moyenne est inférieure à 50%. C'est Le conseil de classe qui estime si l'élève aura la possibilité de combler ses lacunes et si la session est organisable.

1.7.3. Dispositions spécifiques pour la 7^{ème} année technique de qualification Assistant/Assistante aux Métiers de la Prévention et de la Sécurité (7TQAMPS)

La section de 7^{ème} année technique est unique au sein de la Province de Hainaut et nécessite des aménagements particuliers.

Nous demandons aux élèves inscrits dans cette section un respect envers la formation et l'ensemble du personnel de l'école. L'école est également agréée par le Ministère de l'Intérieur comme centre de formation. Cette reconnaissance implique que nos élèves se conforment aux règlements spécifiques inhérents aux métiers pour lesquels ils s'engagent.

La présence à la séance d'information organisée en septembre est obligatoire.

Des stages d'observation sont organisés (obligatoires). Ces stages seront communiqués aux élèves par le coordinateur de la section.

Toute absence injustifiée lors d'un test au SELOR engendrera la prise en charge par l'élève des frais réclamés par l'organisme.

L'école prend également en charge les frais d'inscription au test psychotechnique (non obligatoire) au SELOR à la condition d'être régulièrement inscrit et de suivre les règles spécifiques à la passation des

évaluations des modules AG et GP expliquées lors de la séance d'information de septembre et publiées dans l'A.R. régissant les formations AG et GP.

1.7.4. Stages

Sauf en 7TQ AMPS, les stages organisés sont évalués et obligatoires. Des stages d'observation et d'initiation peuvent être organisés dans toutes les sections. La réglementation relative à ces stages est détaillée dans le règlement des études.

Des stages de type 1, 2 et 3 sont organisés.

Type2: stages de pratiques accompagnées pour les 5^{èmes} TQ et P. Sous guidance rapprochée du milieu professionnel - autonomie modérée pour l'élève.

Type 3: stages de pratiques en responsabilités pour les 6^{èmes} TQ et P. Exécution en autonomie de tâches de plus en plus complexes sous la supervision du milieu professionnel.

Les stages sont obligatoires. Ils ne seront récupérables qu'en cas d'absence sous certificat médical ou de justificatif légal. Les récupérations se feront en fin d'année scolaire, durant les périodes d'ouvertures de l'école (1^{ère} semaine de juillet et deux dernières semaines d'août) et les week-ends.

Le lieu est fixé d'un commun accord par l'établissement scolaire et l'élève. Si ce n'est pas le cas, l'élève doit trouver son lieu de stage lui-même. S'il n'en trouve pas, il doit montrer les preuves de ses recherches et prévenir la cheffe d'atelier 15 jours avant le début du stage.

Toute absence injustifiée à un stage entraîne l'échec du stage.

Depuis l'année scolaire 2018-2019, certaines classes de 4^{ème} année effectuent un stage selon les modalités décrites dans le cadre de la certification par unités. Pour ces classes, des stages de type 1 pourront être organisés. Ils pourront aussi être concernés par des stages de type 2.

L'élève qui n'est pas en ordre de stage ou qui a raté son stage n'a pas accès à la dernière épreuve d'EAC de l'année.

1.7.5. C.P.U.

Les remédiations sont organisées à l'horaire pour les élèves en difficulté des sections en CPU.

1.7.6. Encadrement différencié

Les périodes dévolues pour l'encadrement différencié sont dévolues à des missions spécifiques liées au contrat d'objectifs.

A partir de septembre 2021, nous bénéficions à nouveau de ces périodes. Celles-ci sont attribuées à des coordinations pédagogiques relatives à des missions collectives complémentaires (encadrement des délégués d'élèves, gestion des parcs informatiques, ...), à des référents aux besoins spécifiques et aux aménagements raisonnables, à de la médiation et de la gestion des conflits des élèves.

1.7.7. Dispositions particulières

Les élèves majeurs et responsables légaux peuvent recevoir des cartes d'absences par e-mail et les élèves majeurs pourront recevoir du courrier officiel par la poste ou contre accusé de réception à l'école.

Il est interdit de recharger tout appareil électrique ou électronique en ce compris les smartphones ou iPhones dans l'enceinte de l'établissement.

Sauf pour raison médicale attestée par un certificat, les ascenseurs ne sont pas accessibles aux élèves.

La cour du 0 est la seule cour que doivent fréquenter les élèves à partir de septembre 2021.

- **Port d'une tenue d'atelier lors des cours de pratique et des prestations extérieures/stage.**
 - Sections gestion/comptabilité :
 - Polo noir
 - Section AAA :
 - Costume composé d'un pantalon et veste de couleur noire + chemise blanche. Un foulard pour les filles.
 - Section Industrie :
 - Polo noir pour l'extérieur
Salopette et chaussures de sécurité
 - Section coiffure :
 - Pantalon noir et tunique noire personnalisée
Pas de port de chaussures à haut talon
 - Section esthétique :
 - Pantalon noir et tunique noire.
Chaussures adaptées.

- **Arrivée tardive**

Si l'élève arrive entre 8H15 et 8H30, l'élève pourra participer au cours mais devra faire signer obligatoirement son arrivée tardive dans son journal de classe par l'enseignant.

Entre 8H30 et 9H05, l'élève devra obligatoirement se présenter à l'étude.

A partir du 3ème retard jugé non valable par l'éducateur, l'élève est sanctionné par une retenue.

- **Sorties**

De la 3ème à la 4ème année, les élèves ne sont pas autorisés à sortir pendant les heures creuses, ni à midi. (Même si les élèves sont majeurs)

Tout élève qui, durant son horaire habituel de présence dans l'établissement, doit quitter l'école pour des raisons personnelles ou familiales doit le justifier au préalable par une note signée par les parents.

En cas de malaise en cours de journée, l'éducateur contactera les parents si nécessaires sachant qu'en aucun cas l'élève ne peut prendre l'initiative de rentrer à son domicile sans autorisation préalable d'un éducateur.

Lors de l'absence d'un professeur, l'élève peut dans certains cas être autorisé à rentrer plus tôt ou à venir à l'école plus tard. Afin de bénéficier de cette autorisation, l'élève est tenu de faire remplir sa feuille de sortie qui sera contresignée par les parents le jour même. Si la feuille n'est pas signée, l'autorisation ne sera pas reconduite la fois suivante.

Devant la porte, sur le trottoir et dans la rue, tout élève doit avoir un comportement correct et respecter l'image de l'école. Il est interdit de pénétrer dans l'enceinte de l'établissement avec des personnes extérieures qui ne se seraient pas présentées au préalable à l'accueil et dont l'autorisation d'entrer n'aurait pas été donnée.

- **Règles de vie**

L'usage du gsm et du smartphone n'est pas autorisé dans l'enceinte de l'établissement, sauf en cas d'accord ponctuel sollicité auprès d'un éducateur ou d'un professeur. Les professeurs peuvent demander aux élèves de déposer le gsm ou smartphone sur son bureau ou dans une boîte prévue à cet effet.

Pour éviter les vols, il est recommandé de ne pas apporter à l'école des objets de valeur tels que bijoux, gsm, smartphone, i-pod, ...

La détention et/ou la consommation d'alcool et/ou de substances psychotropes est (/sont) strictement interdite(s).

Participation aux cours et pièces justificatives

L'élève est tenu de participer à tous les cours et activités pédagogiques. Toute dispense éventuelle ne peut être accordée que par la direction après demande dûment justifiée.

L'Inspection doit pouvoir constater que le programme des cours a effectivement été suivi et que l'élève a réellement poursuivi ses études avec fruit. Les pièces justificatives nécessaires à l'exercice du contrôle de l'Inspection doivent être conservées par l'élève et ses parents avec le plus grand soin et doit être en ordre (en particulier le journal de classe, les cahiers, les travaux écrits tels les devoirs, et exercices faits en classe ou à domicile).

- **Respect de l'environnement :**

Tout élève doit respecter l'environnement tout comme le matériel scolaire d'autrui. L'usage des poubelles mises à disposition est obligatoire.

Toute détérioration du matériel pédagogique ou de sécurité de l'établissement sera sanctionnée. Toute détérioration de l'établissement sera sanctionnée. Les réparations des dégradations ou déprédations seront facturées à l'élève majeur ou au responsable légal de l'élève mineur.

- **Déplacement :**

Lorsque retentit la sonnerie, en début de matinée, de même qu'après la récréation ou le temps de midi, les élèves doivent se regrouper aux emplacements déterminés. Ils n'entrent pas dans le bâtiment sans leur professeur. Une sonnerie les avertit de la fin de la récréation.

S'ils doivent changer de local entre deux heures de cours, les élèves sont tenus de le faire sans traîner et sans utiliser les sorties de secours.

Lors des récréations et temps de midi, il est interdit de traîner dans les classes, les couloirs et les escaliers. La circulation dans les couloirs et les escaliers s'exécutera dans le calme.

- **Comportement en classe :**

L'élève est tenu de se conformer aux consignes des professeurs et s'interdira tout bavardage intempestif. Toute attitude de rébellion sera considérée comme faute grave.

L'élève adoptera une attitude de participation active, celle-ci pouvant varier selon les circonstances (écoute attentive, prise de notes, réalisation des exercices, interventions dans les dialogues tout en respectant les autres, ...).

L'élève sera toujours en possession de son matériel, de son journal de classe qu'il doit tenir à jour, de même que ses notes de cours.

Il est interdit de manger, de chiquer ou de boire en classe. L'élève ayant sollicité et obtenu l'accord de son professeur est autorisé à boire de l'eau (en gourde ou en bouteille) en classe.

L'élève ne peut y utiliser d'autres objets que le matériel scolaire. Il est interdit de prendre des photos dans l'établissement ou au-dehors et d'enregistrer sons et images.

- **Dispositions spécifiques pour la 7^{ème} année technique de qualification Assistant/Assistante aux Métiers de la Prévention et de la Sécurité**

Au vu de la préparation des élèves à intégrer des corps de métier où le port de l'uniforme est obligatoire, une attention particulière est portée à leur attitude et à leur code vestimentaire.

Des tenues spécifiques sont demandées dans le cadre des exercices pratiques et des stages de stewarding.

Les élèves sont obligés de se conformer aux différents Dress Codes en fonction des activités.

Des interdictions sont également prévues (training, jeans à trous, ...).

Les informations précises quant à ces demandes et interdictions sont transmises lors de la séance d'information en septembre.

1.7.8. Règles d'hygiène dans les cuisines

Afin de respecter les normes imposées par l'AFSCA, les ongles vernis, les faux ongles et les piercings apparents sont interdits dans les cuisines.

Le port d'une charlotte et d'un tablier sont obligatoires.

1.7.9. Mixité des cours d'éducation physique

Le cours d'éducation physique de la formation commune est dispensé en cours mixte. Il est bien entendu que les vestiaires restent séparés avec une surveillance assurée par les enseignants indépendamment de leur sexe.

1.7.10. Frais scolaires

Une estimation globale pour l'année scolaire est donnée lors de l'inscription de l'élève.

Pour chaque période P1/P2/P3 un décompte des frais scolaires est joint au bulletin.

Une possibilité d'étalement est proposée si on atteint la somme de 50 euros.

A partir de 2021, les frais scolaires sont à verser par virement bancaire sur le compte d'avance de fonds.

2. Collaboration école-famille et accueil des nouveaux élèves

Dès l'inscription, l'Académie Provinciale des Métiers travaille de façon continue avec les familles des élèves, que ce soit par téléphone, mail, ou lors d'entrevues (réunion de parents, aménagements raisonnables, lutte contre le décrochage).

En cas de nécessité ou de demande particulière, l'équipe du CPMS travaille également de concert avec la famille et l'équipe pédagogique.

Ce lien très important entre les familles et l'école permet d'instaurer un cadre rassurant pour les élèves qui se sentent alors soutenus et aidés dans leur scolarité.

La multiplicité des moyens de contact a aussi comme résultat de rassurer les parents quant au suivi des élèves.

Face à certaines difficultés, notre établissement peut aussi jouer un rôle de relais entre les familles, les élèves, et des intervenants extérieurs (AMO, CPAS, CPMS,...)

Grâce au projet "Amarrages" - FSE, notre CEFA a pu bénéficier d'une assistante sociale dont l'objectif de travail est d'établir le lien école-famille. Ce lien s'est créé durant les années précédentes, au fil du temps grâce à la mise en place d'ateliers où parents/enfants participent ensemble.

Lors de l'inscription au CEFA de notre établissement, l'élève est encadré par un accompagnateur. Ce dernier le renseigne sur les compétences à acquérir entre l'entreprise, à l'école et sur le plan du développement personnel.

L'élève est informé de la disponibilité de son accompagnateur qui met l'accent sur le partenariat entre l'élève et lui.

L'accompagnateur favorise à l'installation d'un climat de confiance entre le jeune, l'école et les partenaires de l'école (parents, tuteurs, CPMS, planning familial).

Un bilan de compétences est effectué avec le jeune afin de mettre en évidence les forces et ressources du jeune. Ce bilan permet d'optimiser et de personnaliser le suivi du jeune durant le courant de l'année scolaire.

Empathie, bienveillance sont les mots clefs de ce travail.

A la rentrée scolaire, chaque élève de l'implantation de Mons qu'il soit de l'alternance ou du plein exercice rencontre les différents membres de l'équipe de direction qui viennent se présenter et présenter leurs missions respectives.

3. Objectifs du projet d'école et plan d'actions

3.1. Citoyenneté, développement et épanouissement personnel

Objectifs

- développer la solidarité
- développer l'esprit critique
- s'impliquer dans l'école
- renforcer le sentiment d'appartenance
- lutter contre les assuétudes
- s'ouvrir aux autres et au monde
- lutter contre les discriminations

Actions

- Organisation d'élections en situation réelle des délégués de classe
- Proposer une formation aux délégués de classe leur permettant d'assumer un rôle concret
- Participation à des actions humanitaires (Relais pour la vie, ...)
- Voyages culturels
- Accueil de personnes provenant d'horizons différents et de cultures différentes
- Mise sur pied d'un plan de lutte contre le harcèlement avec le Service de Prévention des Assuétudes de la Ville de Mons
- Création d'une cellule Médiation par les pairs

Critères et indicateurs internes

- participation de l'ensemble des délégués de classe aux réunions
- suivi des décisions des délégués
- nombre d'élèves suivis pour des problèmes d'assuétudes
- accueillir les élèves venant d'horizons différents
- nombre de voyages, de visites
- concordance des voyages avec les projets des cours et de l'école
- nombre de médiateurs formés
- nombre de médiations effectuées

Ressources pédagogiques

- Equipe pédagogique
- Service de prévention des assuétudes de la Ville de Mons
- ASBL Le Souffle

3.2 Approche orientante et pédagogies adaptées

Objectifs

- épanouissement personnel de l'élève dans son choix d'option
- formation de pointe des élèves
- encourager la solidarité
- développer l'estime de soi

Actions

- Semaine d'accueil et d'orientation pour les élèves de 3^{ème} année (découverte des sections) en collaboration avec le CPMS
- Passage de tests d'orientation pour les élèves de 4^{ème} année et découverte des métiers proposés
- Suivi personnalisé des élèves éprouvant des difficultés (choix d'orientation, intégration, absences, ...)
- Equipements de pointe mis à disposition des élèves
- Participation à des stages dans les mini-usines et les centres de compétence

Critères et indicateurs internes

- nombre de formations dans les mini-usines et centres de compétence
- suivi du matériel pédagogique de l'école
- nombre de jeunes en décrochage scolaire
- nombre de tests d'orientation
- nombre d'élèves sollicitant un changement d'option entre la 3^{ème} et la 4^{ème} année

Ressources pédagogiques

- CPMS
- Équipe pédagogique
- Mini-Usines
- Technocité
- Techno Campus
- Epicuris
- Centre de compétence du secteur Tourisme

3.3. Education à la santé, au sport, à l'environnement

Objectifs

- responsabiliser les élèves dans des choix conscients d'alimentation saine favorables à leur épanouissement et leur bien-être
- amener les élèves à pratiquer des sports différents
- développer la solidarité et la cohésion de groupe en participant à des compétitions
- amener les élèves à opérer des choix conscients par rapport à leur vie affective et sexuelle

Actions

- Participation de l'école au projet PROXIAL : petit déjeuner et repas de produits locaux
- L'APM a mis en place des consultations EVRAS en collaboration avec le Planning familial
- Formation du personnel et des élèves à des formations PROXIAL
- Participation au chantier Collaboratif avec l'Umons

Critères et indicateurs internes

- nombre de consultations EVRAS
- nombre de participation aux activités de l'ASEP
- nombre de repas PROXIAL
- nombre d'activités sportives diverses

Ressources pédagogiques

- Planning familial
- Clubs de sports
- ADEPS
- Organismes du projet PROXIAL
- Equipe pédagogique
- Personnel de cuisine
- PMS
- PSE

3.4. Ouverture vers le monde extérieur

Objectifs

- développer l'esprit de groupe
- développer le sentiment d'appartenance
- inculquer le sens du travail
- développer la créativité
- s'impliquer dans le monde du travail
- éveiller l'esprit critique

Actions

- organisation de stages en entreprises dès la 5^{ème} année pour permettre aux élèves de découvrir le monde du travail
- participation à des concours : Euroskills, Roboday, Terre d'Avenir, concours de coiffure,...
- participation à des événements et manifestations publiques d'envergure comme lieux de stage
- création de mini-entreprises
- organisation de séances spécifiques de création de CV et de lettres de motivation pour les élèves sortants
- rencontre avec des professionnels du métier pour les élèves de 6^{ème} année

Critères et indicateurs internes

- nombre d'élèves ayant un stage
- nombre de participation à des concours
- nombre de participation à des événements extérieurs
- nombre de projets de création d'entreprises
- nombre de rencontres avec des professionnels
- nombre d'élèves fréquentant le club de robotique
- nombre d'élèves fréquentant les séances CV

Ressources pédagogiques

- professionnels du métier
Assemblée des jeunes
- Équipe pédagogique

3.5. Pratiques collaboratives : projet « COLLABOR'Action »

Notre établissement s'est porté volontaire pour développer les pratiques collaboratives au sein de l'équipe enseignante et éducative. Le projet intitulé « Collabor'Action », piloté par des coachs de CAPP HAINAUT (Centre d'actions et de projets pédagogiques de la Province de Hainaut, vise à insuffler dans notre enseignement provincial une culture où l'entraide tient une place centrale dans un souci d'amélioration permanente) Les outils proposés visent au dépassement de la simple coopération par à la mise en place d'une réelle collaboration entre les éducateurs, les enseignants et les membres de la Direction. Les thèmes abordés sont proposés par les participants.

65 membres du personnel de l'APM ont été formés à l'issue de l'année 2018.

Depuis septembre 2019, les actions spécifiques développées dans le cadre du contrat d'objectifs sont en partie concrétisées dans cet axe.

3.6. Numérique et hybridation scolaire

Depuis l'année scolaire 2019-2020, l'APM a accéléré la numérisation de son enseignement à travers l'achat de 6 nouveaux écrans interactifs, 7 ordinateurs tactiles, une tablette graphique et l'achat d'imprimantes 3D. Tout ce matériel est venu compléter les 4 tableaux interactifs déjà présents dans l'établissement.

- Les imprimantes 3D ont renforcé la formation et la créativité en industrie (notamment par la production de visières de protections lors de la première pandémie), mais aussi en vente et dans les autres options de l'école.
- Nos tableaux interactifs amovibles permettent la facilitation de la transmission du savoir avec des contenus vidéo, des animations interactives et des outils propres à chaque matière.

L'hybridation scolaire a aussi connu un essor depuis la fin d'année scolaire 2020. La « COVID 19 » nous a permis de découvrir une autre façon de donner cours. Celle-ci s'est diversifiée à l'aide de l'outil « TEAMS ». Les professeurs pouvaient soit donner cours en visioconférence aux élèves, soit transmettre les savoirs via des devoirs interactifs. Ceux-ci pouvaient également dispenser des explications individuelles via des discussions privées ou en petits groupes. De nombreuses applications en ligne ont permis également de compléter cette hybridation.

La mise à disposition des Chromebooks est prévue dans les prochains mois pour les élèves de 3^e et 4^e années ; les élèves de 5^e, 6^e et 7^e seront équipés dans la continuité afin de lutter contre la précarité et préparer les jeunes aux compétences du 21^e siècle

3.7. Lutte contre le décrochage scolaire

Objectifs :

- Aider les élèves à se réinscrire dans leur scolarité
- Impliquer les parents dans la scolarité de leur enfant
- Diminuer le nombre d'absences
- Aider les élèves à trouver leur voie, leur motivation

Actions :

- Sensibilisation aux risques liés au décrochage scolaire (baisse des résultats scolaires, perte des allocations familiales, perte de la motivation, difficultés d'intégration)
- Entretiens avec les élèves et/ou leurs responsables légaux, sur base volontaire ou suite à une convocation.
- Espace de parole pour les élèves en difficultés
- Travail en étroite collaboration avec le centre PMS
- Liaison avec des services extérieurs à la demande des élèves ou de leur responsables légaux (AMO, planning familial...)
- Respect de la confidentialité.
- Relais auprès des enseignants si l'élève en fait la demande.

Critères et indicateurs internes :

- Diminution du nombre d'absences
- Régularisation des élèves en situation de décrochage
- Amélioration du bien-être à l'école
- Retour à l'école pour les élèves décrocheurs

Partenaires :

- AMO du grand Mons et du Borinage
- Centre PMS Mons I
- Infor jeunes
- CAPP Hainaut

4. Contrat d'objectifs

L'APM a intégré la vague 1 des écoles ayant rédigé leur contrat d'objectifs pour les six années.

A l'aide de sondages, de critères objectifs, de données statistiques, l'équipe de pilotage composée de membres du personnel, a choisi de proposer des actions concrètes dans 3 axes issus des objectifs d'amélioration de la FWB. Ces actions ont été déterminées suite à des réunions de travail avec l'ensemble du corps professoral.

4.1. Améliorer la satisfaction des enseignants dans leur école

Cet objectif comprend les actions suivantes :

- ✚ Améliorer les relations interpersonnelles au sein de l'école
- ✚ Améliorer l'accueil et l'accompagnement des nouveaux enseignants
- ✚ Aménager les classes pour optimiser les conditions de travail
- ✚ Revoir les procédures de communication interne
- ✚ Accorder plus de reconnaissance et de considération au personnel
- ✚ Améliorer l'image de l'école

4.2. Augmenter la fréquentation scolaire des élèves c'est-à-dire d'une part ramener l'absentéisme en âge d'obligation scolaire à celui des écoles de même ISE et de même profil et d'autre part les autres

Cet objectif comprend les actions suivantes :

- ✚ Créer une cellule d'accueil et d'intégration des nouveaux élèves
- ✚ Réimpliquer les parents dans la scolarité de leur enfant
- ✚ Revoir globalement la discipline

4.3. Diminuer le taux de redoublement en améliorant les performances scolaires de manière à ramener le taux de redoublement généré à celui des écoles de même ISE et même profil

Cet objectif comprend les actions suivantes :

- ✚ Mettre en place une véritable remédiation
- ✚ Impliquer l'élève dans la construction de sa réussite
- ✚ Valoriser les élèves
- ✚ Revoir le calendrier des évaluations
- ✚ Développer un projet de gestion autour des aménagements raisonnables et de l'intégration

4.4 Plan de formation

En sus des formations dites « courantes » (nouveaux programmes, CPU, évaluations, EAC, ...), les formations ci-dessous sont mises en évidence.

- 1) Collabor'Action, développer les pratiques collaboratives (nouveaux profs 1 fois/an)
- 2) L'orientation tout au long de sa vie ; life designing (Cfr Guichard)
- 3) Les intelligences multiples
- 4) Formation Accrochage scolaire (ex. ASBL Odysée : accompagner les ados en rupture scolaire)
- 5) Formation délégués de classe
- 6) Les troubles DYS
- 7) ODD
- 8) Education aux médias
- 9) Outils méthodologiques élèves
- 10) PNL
- 11) Les défis du numérique
- 12) La pédagogie active
- 13) Médiation par les pairs
- 14) CNV
- 15) Cercles Prodas (Cercles de paroles régulés)
- 16) Gestion de l'indiscipline en classe et dans l'école
- 17) Lutte contre le harcèlement (cyber)
- 18) Les outils proposés sur ecampus, moodle, ...
- 19) L'accueil des adultes et des ados (Staquet)
- 20) Les nouvelles disciplines sportives
- 21) Les pratiques de remédiation
- 22) Les gestions, conduites de réunion, de projets, ...
- 23) Premiers secours
- 24) Formation pour les enseignants débutants dispensée par le CAPP Hainaut et le CPEONS
- 25) Diversification des méthodes pédagogiques
- 26) Aménagements raisonnables et intégration
- 27) Régulation des cours d'école (Humbeeck)
- 28) Formation à la motivation des élèves
- 29) Coaching scolaire et méthode de travail
- 30) Différenciation pédagogique
- 31) Développer la motivation par l'interdisciplinarité
- 32) Impliquer les parents
- 33) Multiculturalité